

Le vingt-six février deux mille vingt à 18h le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Denis REYNE, Maire.

**PRÉSENTS :** Messieurs Denis REYNE, André BOYER, Serge COLLOT, Stéphane GABILLAUD, Serge LARROQUE, , Laurent CASTAING, Mmes, Nicole BELLOT, Ombeline MERINO, Annick SADRAN et Madeleine TERRADAS

**Excusé(es) :** Mr Cédric FRECHAUT

**Pouvoir(s) :** 0

**Secrétaire de séance** Annick SADRAN

**1. Approbation compte rendu du 28/11/2019**

Adopté à l'unanimité.

**2. Délibération 01-2020 Approbation copte de gestion 2019**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les paiements de mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ; statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Le conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

**3. Délibération 02-2020 Vote du compte administratif 2019**

Après que Monsieur le Maire ait quitté la séance, le conseil municipal a délibéré et à l'unanimité des présents a adopté le compte administratif de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Résultat de l'exercice	Section d'exploitation	415.378,83	432.756,97	17.378,14
	Section d'investissement	99.574,75	216.714,44	117.139,69
Report de l'exercice N-1	Report section d'exploitation		117.443,40	117.443,40
	Report section d'investissement		67.946,75	67.946,75
<b>TOTAL REALISATION ET REPORT</b>		<b>514.953,58</b>	<b>834.861,56</b>	<b>319.907,98</b>
Reste à réaliser à reporter en N+1	Section d'exploitation			
	Section d'investissement	13.800,00		
	Total des restes à Réaliser à reporter en N+1	13.800,00		
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section d'exploitation	415.378,83	550.200,37	134.821,54
	Section d'investissement	113.374,75	284.661,19	171.286,44
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>463.185,06</b>	<b>705.371,21</b>	<b>306.107,98</b>

**4. Délibération 03-2020 Affectation du résultat 2019 :**

Le CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Pour Rappel reports :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 67.946,75  
Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 117.443,40

Soldes d'exécution 2019 :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 117.139,69  
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 17.378,14

Restes à réaliser section d'investissement:

En dépenses pour un montant de : 13.800,00  
En recettes pour un montant de : 0

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 134.821,54

#### **5. Délibération 04-2020 Extension éclairage public programme 2020**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de poursuivre la programmation de nouveaux éclairages publics notamment pour des raisons de sécurisation de certaines voies ou espaces et le remplacement d'un éclairage public au foyer rural suite à vandalisme. Monsieur le maire présente les devis établis par le SDEEG, à savoir :

- Remplacement d'un candélabre parking du foyer rural 3.436,00 € TTC (2.894,89 HT dont 189,39 € frais MO)
- Lotissement Pradas 2 candélabres 6.261,00 € TTC (5.275,34 HT dont 345,12 € frais MO)

Ces travaux peuvent bénéficier d'une aide financière de 20 % sur le montant hors taxes hors frais de maîtrise d'œuvre soit 1.527,14 €. Le reste à charge pour la commune est estimé à 8.170 €. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité**

- De faire procéder à l'installation de ces trois foyers pour un montant de 8.170,23 € HT soit 9.697,00 € TTC frais de gestion inclus.
- Autorise monsieur le maire à signer les devis correspondants et à demander l'aide financière auprès du SDEEG.

Le devis pour la VC 105 du hourcat emplacement bacs OM sera examiné lors du programme 2021.

#### **6. Délibération 05-2020 P**

#### **7. Prise en charge financière cotisation école multisports**

Monsieur Le Maire explique que dans le cadre des activités périscolaires proposées, par la CDC du Créonnais, aux enfants fréquentant le regroupement pédagogique « Capian-Cardan-Villenave de Rions », trois enfants de Cardan fréquentent l'école multi sports situés sur la commune de Capian.

Les conditions de financement arrêtées par l'association « loisirs jeunes en Créonnais » prévoient que la cotisation pour l'année scolaire 2019-2020 est à la charge des collectivités de résidence des enfants, l'adhésion restant à la charge des parents.

La cotisation s'élève pour un enfant à 65,00 €, pour deux enfants de la même famille à 55,00 € par enfant.

Pour Cardan, deux familles sont concernées, l'une pour un enfant, la seconde pour deux enfants. Le montant de la contribution pour la commune pour 2019-2020 s'élève à 175,00 € (1 X 65,00 + 2 X 55,00).

La facture globale pour l'ensemble des enfants du regroupement pédagogique a été adressée dans son intégralité à la mairie de Capian, aussi convient-il de rembourser à cette collectivité la participation concernant les trois enfants de Cardan.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité**

- De rembourser à la commune de Capian la participation revenant à la commune de Cardan pour un montant de 175,00 € pour l'année scolaire 2019-2020.
- Le paiement se fera à réception du titre émis par la commune de Capian.

#### **8. Travaux curage fossés**

Réalisés par l'entreprise CHATAIGNE le 17 février 2020 pour un montant de 2.200,00 € HT

#### **9. Entretien court de tennis :**

En attente du diagnostic du technicien de la ligue puis des devis selon les travaux à réaliser.

#### **10. Demande organisation randonnées touristiques en cyclomoteurs électriques**

Monsieur le maire donne lecture de la demande de la société « Green Trail Loisirs » basée à Bègles pour l'organisation de randonnées touristiques sur les sentiers et chemins ruraux de la commune.

Après discussion et en raison des nuisances pour les riverains, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis défavorable.

#### **11. Poêle à bois logement du presbytère**

Projet momentanément reporté. L'installation d'une pompe à chaleur est envisagée. Etude et devis à voir ultérieurement.

#### **12. Planning tour de garde élections municipales des 15 et 22 mars 2020**

Validé à l'unanimité.

#### **13. Divers**

Les travaux de voirie (programme 2020), validés en 2019 ont été réalisés les 18 et 19 février. A savoir VC 102 de Mouleyre, chemin accès bus scolaire et réfection parking devant l'entrée du foyer. Coût global 8.212 € TTC

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures.